



Huissiers malhonnêtes

Par **Leojoa1162**, le **08/02/2023** à **09:56**

Bonjour,

La société xxxxxx, me poursuit depuis un an pour une dette déjà payé, malgré les preuves du Tribunal comme quoi elle est payé, ont fait une saisie de mon véhicule pour cette dette qui est de 900€, ensuite on a fait une procédure en référé contre eux, et la, ils s'inventent comme quoi, la dette a été payé que la moitié, comme quoi le juge avait constaté " la manque de solidarité entre mon époux et moi, et que aurait dit a mon époux de payer la moitié et moi il m'aurait "laissé le soin de payer l'autre moitié", ce qui est totalement faut, la dette était a moi, mais j'ai perdu mon travail, ensuite mon mari son entreprise a fait faillite et dès que on a pu payer, c'était a lui qu'on a demandé de payer car lui a retrouvé du boulot, on est mariés sur la communauté des biens, donc, c'est n'importe quoi, depuis 2013, si cela est vrai pourquoi n'ont pas contesté la somme le jour du jugement ? Tout simplement parceque ce n'est pas vrai, le cabinet d'huissiers auxquels on a payé par saisie sur salaire de mon mari en plus, dit que cette affaire est soldé, xxxxxx dit qu'on lui doit rien mais eux ils continuent, et moi je dit que cela est a cause qu'ils ont vu , qu'ils ont allé trop loin dans leur abus et la ils savent qu'ils vont devoir payé car mon véhicule ils l'ont encore, je me demande, comment des huissiers peuvent aller contre un jugement 10 ans après, j'ai payé ce que le juge a dit, point, alors je comprends pas cet entêtement, mais je viens de voir qui ils sont ces huissiers et la je comprends, c'est un cabinet, qui abuse de son pouvoir pour sortir des dettes très anciennes payés ou prescrites, et le plus lamentable est que la justice fait rien et font leur agissements sans que personne les dérange. Pauvre France.

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2023** à **12:00**

Bonjour,

S'il y a un Jugement pour lequel vous n'étiez pas d'accord, c'était à vous de le contester par les voies de recours sans attendre qu'il soit exécutoire car un Commissaire de Justice (ex Huissier) ne fait que l'appliquer...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou d'une association de consommateurs...